

Don du citoyen Cambon, président du département de l'Hérault, d'une décoration militaire, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Cambon, président du département de l'Hérault, d'une décoration militaire, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 259;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30585_t1_0259_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

mande l'ordre du jour sur les propositions qui sont faites.

L'ordre du jour est décrété (1).

79

Etat des dons (suite) (2)

a

Le citoyen Marchant, secrétaire de l'administration d'Indremont, district de l'Indre, a envoyé deux décorations militaires.

b

Le citoyen Cambon, président du département de l'Hérault, a envoyé une décoration militaire

[Montpellier, 9 vent. II. Au présid. de la Conv.]
(3)

« Jean Baptiste Milhé a remis à la municipalité de Cessenon la décoration militaire et le brevet dont il était pourvu : je t'envoie ces objets de la part de l'administration avec un certificat dont le citoyen les a accompagnés. Je te serai obligé, citoyen président, de vouloir bien m'en faire accuser la réception ».

CAMBON (présid.).

c

La société populaire de la commune de Mailly a envoyé, pour les frais de la guerre, 20 liv. 1 s. 6 den. en un bon de la poste.

La séance est levée à cinq heures (4).

Signé : RÜHL (présid.), TALLIEN, BÉZARD, S.E. MONNEL, C.F. OUDOT, Charles COCHON, BELLEGARDE (secrétaires).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

80

[La S^{te} popul. de Mailly-le-Vineux, à la Conv., s.d.] (5)

« Citoyens représentants,

Les Sans-culottes de Mailly-le-Vineux n'ont point été sourds à la voix de la liberté. Animés du feu qu'elle inspire, ils se sont levés en masse pour combattre ses ennemis. Ceux propres aux évolutions militaires ont volé aux frontières

(1) Mon., XIX, 667.

(2) P.V., XXXIII, 187-188.

(3) C 293, pl. 969, p. 13.

(4) P.V., XXXIII, 161.

(5) C 295, pl. 990, p. 37 C. univ, 21 vent. ; Bⁱⁿ, 19 vent. ; Ann. patr., p. 1936.

pour terrasser les tirans coalisés ; les autres sont restés debout pour déjouer les intrigues des malveillants et détruire jusqu'à l'ombre de la tyrannie.

Fiers des trésors que vous leur avez recouvrés, pour en assurer le maintien, ils se sont réunis en Société populaire ; et leur reconnaissance pour vos immortels travaux est sans borne.

Vous avez fondé la République au milieu des orages, votre énergie, la bravoure des armes républicaines les ont dissipés, et continuant votre glorieuse carrière, la tête du tyran est tombée ; les traitres qui siégeoient parmi vous ont éprouvé le même sort, et les fédéralistes ont subi la peine due à leurs forfaits.

Continuez, représentants, le grand œuvre qui vous est confié, restez sur cette éternelle Montagne du haut de laquelle vous découvrez et déjouez avant leur naissance les complots des despotes coalisés ; restez-y pour voir anéantir à ses pieds leurs vains efforts, ainsy que disparaissent les flots de la mer en furie, en frappant les rochers qui sont dans son sein, et ne l'abandonnez qu'après avoir posé sur des bases inébranlables l'édifice de notre régénération.

Que les tyrans et les fanatiques apprennent que leur règne n'est plus, les hommes connoissent leurs droits. Oui le cri de la Liberté, celui de l'Égalité, ouvrages de l'Être suprême, droits de la nature, ne doivent plus être ignorés.

Nous serons toujours, représentants, ce que nous sommes, de francs républicains, de vrais sans-culottes, les ennemis des tyrans ; surveiller l'exécution des lois, dissiper les trames des malveillants, être l'appui de la Montagne, vivre libre ou mourir, tels sont nos vœux et nos serments ».

CHOSSIN, THOMAS père, GUITARD, PRUVOT (présid.), VANNENARES, FROETIER, ROBINET (agent nat.), PETIT, POULIN, COURTET, ROBINEAU, BRISEDOU, PORTUY, BOUVIN, CHOBERT, BRIET, CHOBERT, ALBINEAU, MALIENNE, DELASTRE, BRIET père, RENAUD, CERVEAU, BRIET, RENAUD, SAUVAJOZ, GRENCE, Pierre BORSANTE, MORANDE, ROBIN, MOREAU.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

81

[Etat des dons de la comm. de Roquecourbe, s.d.] (2)

Sçavoir : 2 roupes, 2 sacs à peau, 2 paires de culottes, 2 gibernes, 2 chapeaux, 7 paires de guêtres, 12 habits uniformes, 14 couvertes de laine, 18 paires de chaussons fil, 42 chemises, 69 paires de bas de fil, 95 paires de souliers, 4 cloches pour couvertures, 300 liv. en fer pour boulets, 15 selles, 12 paires de bottes, 6 licols, 6 brides, sangles et étriers, 965 liv. en assignats pour récompenser nos frères d'armes qui se sont d(évoués) ou pour parents.

Un individu, un dragon monté, armé, équipé et entretenu à ses frais et dépens.

(1) Mention marginale datée du 19 vent., et signée Tallien.

(2) C 293, pl. 969, p. 3. Bⁱⁿ 25 vent. (2^e suppl)